

Lettre d'information trimestrielle du projet

## Développement d'Alternatives Communautaires à l'Exploitation Forestière Illégale

seconde phase

Action extérieure de la Communauté Européenne : DCI-ENV/2008/152-063



# DACEFI-2

Composante Gabon



### Le projet DACEFI - Editorial

*Les forêts communautaires gabonaises  
et le FLEGT par le Pr Cédric Vermeulen*



### Du côté de Libreville

*Les derniers ajustements du cadre réglementaire  
régissant les FC au Gabon*



### En direct du terrain, le point sur...

*... la sensibilisation et la formation  
des communautés*



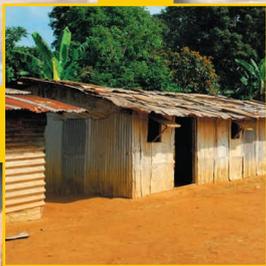
### Projecteur sur...

*...pourquoi n'est-il pas pertinent d'inventorier  
et d'aménager les futures forêts communautaires ?*



### Baromètre des forêts communautaires





## Le projet DACEFI - Editorial

### Les forêts communautaires gabonaises et le FLEGT

Paradoxalement, les forêts communautaires ne sont pas encore nées au Gabon que déjà se pose la question de leur insertion dans le processus FLEGT. De quoi s'agit-il et quels en sont les enjeux ?

Pour rappel, en 2003 l'UE a adopté le plan d'action FLEGT (*Forest Law Enforcement, Governance and Trade*, ou 'application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux' en français). Ce Plan a instauré une approche novatrice de lutte contre l'exploitation illégale des forêts, en établissant un lien entre l'amélioration de la gouvernance dans les pays producteurs et l'accès aux marchés rémunérateurs de l'UE (Brown *et al.*, 2009). A partir de 2013 ne pourra plus entrer dans l'UE que le bois muni d'un certificat FLEGT. Le Gouvernement gabonais est pour l'heure en train de négocier un Accord de Partenariat Volontaire (APV) dans le cadre du FLEGT. Cet accord engagerait légalement et mutuellement le Gabon et l'UE à ne commercialiser que du bois et produits dérivés dont la légalité est vérifiée. Dans le cadre de cet accord, une grille de vérification propre à chaque type de permis gabonais est en cours d'élaboration. Dès la première forêt communautaire attribuée, elle constituera *de facto* un nouveau type de permis.

Quels seraient les avantages et les inconvénients à insérer les forêts communautaires dans le FLEGT ?

La question est délicate. Si les forêts communautaires intègrent le FLEGT, cela signifiera que le bois issu de ces dernières devra respecter la grille de légalité qui les concerne, construite sur les textes légaux afférant ce type de permis. Les textes d'application faisant défaut, elle se limitera donc pour l'instant à la loi et au décret. Contrairement à d'autres pays comme le Cameroun, le risque de voir une grille de légalité infranchissable pour les communautés n'est donc pas (encore) de mise. Mais c'est un point qu'il ne faut pas perdre de vue : le FLEGT risque de complexifier encore l'accès au seul permis dédié aux communautés locales pour assurer leur développement communautaire.

Si les forêts communautaires n'intègrent pas le FLEGT, cela signifiera que le bois qui est en en issu n'est pas considéré comme légal par l'UE, et donc que les exportations sont interdites. Mais cela contribuera aussi à les discréditer sur le marché intérieur. A terme, ne pas intégrer le FLEGT est donc problématique.

Les communautés locales gabonaises ne sont donc pas au bout de leur peine, embarquées sans le savoir dans un processus pour lequel elles ne sont pas consultées. Mais ne voyons pas tout en noir : démarrer les premières forêts communautaires en même temps que le FLEGT pourrait aussi constituer une formidable conjonction de situation, et contribuer dès la naissance de ce nouveau type de foresterie au Gabon à la rendre exemplaire sur le plan de la gouvernance.

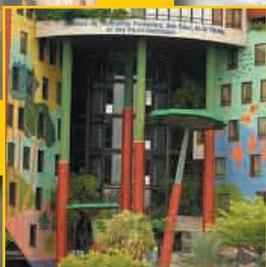
#### *Bibliographie :*

Brown, D., Schreckenber, K., Bird, N., Cerutti, P., Del Gatto, F., Diaw, C., Fomété, T., Luttrell, C., Navarro, G., Oberndorf, R., Thiel, H. et Wells, A. (éds) 2009. Bois légal : Vérification et gouvernance dans le secteur forestier. CIFOR et ODI, Bogor, Indonésie.



gembloux  
agro bio tech

Pr. Cédric Vermeulen  
Gembloux Agro-Bio Tech, Université de Liège  
projet DACEFI-2



## Du côté de Libreville

### Les derniers ajustements du cadre réglementaire régissant les FC au Gabon

Le 30 octobre, un atelier technique présidé par le Ministre des Eaux et Forêts a eu lieu à Libreville pour la présentation des textes du futur cadre réglementaire qui régira la mise en place et la mise en oeuvre des forêts communautaires. Un groupe de travail y a été créé et s'est réuni régulièrement lors des mois de novembre et décembre, afin d'amender et d'enrichir ces propositions. L'équipe DACEFI a participé activement à cette dynamique. Si certains points techniques sont encore débattus (voir «projecteur sur...» p4), la majorité des arrêtés et décisions ont fait l'unanimité. La signature de ces textes permettra l'attribution des premières forêts communautaires gabonaises, et la poursuite de l'expérience et de la mise en situation, cette fois tournée vers la gestion raisonnée des forêts communautaires.



Réunion technique avec les agents du ministère des Eaux

### La sensibilisation au concept de foresterie communautaire continue

Dans la seconde région d'intervention du projet, les efforts de sensibilisation ont continué durant ce dernier trimestre. La visite de 22 villages en compagnie des autorités locales a permis de sensibiliser directement plus de 500 personnes. La présence du préfet, du président du conseil départemental et du chef de cantonnement des Eaux et Forêts a permis de donner une plus grande dimension à cet évènement. L'équipe du projet a de nouveau remis aux notables de chaque village différents documents de référence :

- >> le décret fixant les conditions de création d'une forêt communautaire ;
- >> une fiche technique explicative du projet DACEFI-2 et de ses objectifs de partenariat ;
- >> des posters de sensibilisation (procédure d'attribution, espèces protégées, etc.).

### Formation en menuiserie artisanale en milieu rural

Le projet DACEFI a organisé une formation en menuiserie artisanale dans la région de Makokou, permettant de former 33 villageois aux techniques de coupe et d'assemblage de bois. La confection de meubles s'est effectuée **à partir de bois scié artisanalement et sans électricité**, afin de rester dans les conditions habituelles qui prévalent au sein de ces villages. Deux enseignants du Centre de Formation et de Perfectionnement Professionnel (CFPP) de Makokou ont été engagés et ont encadré des villageois des sites partenaires du projet venant des régions de Makokou et Ndjolé.

Des outils de corroyage comme les varlopes et les guillaumes, ceux de creusage comme les bédanes ou encore de perçage comme les vilebrequins et les vrilles ont été parfaitement maîtrisés par les apprenants. Le mobilier produit manuellement et sans machine électrique est de très bonne qualité, ce qui a suscité un enthousiasme collectif important. Des établis, tables, bancs et lits ont été produits lors de cette formation. La majeure partie du mobilier a permis de doter l'école pré-primaire et la maison des enseignants du village hôte.

Au vu du succès de la formation et des débouchés concrets qui en découlent, notamment la vente en bord de route au profit de l'association, de nouvelles sessions de formation seront organisées en 2013. Il s'agira de sessions d'initiation et de perfectionnement.



*Mme Mandzeyi, chef de cantonnement des Eaux et Forêts de Ndjolé, lors d'une séance de sensibilisation*



*Apprenant de la formation s'exerçant au rabot*



*Apprenant de la formation travaillant les finitions d'une table de préscolaire*



*Partie du mobilier produit par les apprenants-stagiaires à Massaha*

## En direct du terrain (suite)

### Appropriation de la maquette interactive par les communautés partenaires

Adaptée de l'expérience en République Démocratique du Congo du projet Makala financé par l'UE, la maquette interactive continue de faire parler d'elle. A la suite du test de cet outil de cartographie participative au Gabon en août 2012 (voir la lettre d'information n°7), des communautés partenaires se sont à leur tour emparées de cet instrument.

Ainsi, en vue de préparer les réunions de concertation lors de laquelle est officiellement formulée la demande de création d'une forêt communautaire, les communautés partenaires ont présenté les limites de leur forêt communautaire dans les villages voisins. Pour ce faire, elles ont donc manipulé la maquette interactive avec aisance et sans l'appui des techniciens du projet.

Quatre mois après sa mise en place, on observe donc que l'outil mis à la disposition des communautés partenaires est ludique, adapté et surtout qu'il favorise l'appropriation du processus. Cela s'explique par le fait que la maquette interactive est constituée de formes simples et amusantes façonnées dans des matières attrayantes aux couleurs vives, ce qui attire le regard et donne envie d'être manipulé. Ce constat encourage le projet DACEFI-2 à rechercher de nouveaux outils de communication ou d'animation adaptés au contexte rural, pour le développement efficace des forêts communautaires gabonaises.



Utilisation de la maquette interactive pour la présentation de limites de forêts communautaires



## Projecteur sur...

### ... pourquoi n'est-il pas pertinent d'inventorier et d'aménager les futures forêts communautaires ?

Les récents débats autour de l'aménagement des futures forêts communautaires au Gabon ont vu refluer les idées anciennes, comme la nécessité de réaliser des inventaires multi-ressources et l'idée d'exiger de ces dernières une planification du prélèvement basée sur un calcul de « possibilité » de la forêt assorti d'une exigence de reconstitution. L'équipe du projet DACEFI considère que cette approche de foresterie classique n'est pas adaptée et qu'il faut revoir nos concepts. Pourquoi ?

Premièrement, en raison de **la nature même du Domaine Forestier Rural** où doivent s'installer les futures forêts communautaires. Ce dernier n'est pas constitué de forêts, mais bien d'une mosaïque de micro-paysages où alternent champs, cultures de rentes, lambeaux de forêt, forêts secondaires, jachères, etc. Cette structure d'agroforêt n'a pas pour vocation de ressembler au Domaine Forestier Permanent et il n'y a donc pas de raison évidente pour que des principes classiques de l'aménagement calqués sur les concessions forestières sous aménagement durable (CFAD) y soient employés.

D'autre part, en raison du **faible nombre de pieds disponibles par essence**. Les surfaces de forêts communautaires seront petites (de l'ordre de 3000-5000 ha en raison de la présence de nombreux autres permis) et seront inscrites en bordure de routes en zones déjà fortement écrémées par des coupes plus ou moins légales. Si l'on considère de surcroît des densités naturelles faibles, on arrive à des effectifs par essence très bas (parfois de l'ordre de 30 pieds pour une FC). Comment appliquer une formule de reconstitution, une transformation du diamètre minimum d'exploitation (DME) en diamètre minimum d'aménagement (DMA) sur des effectifs de cet ordre ? Tout bon forestier comprend que cela ne peut être envisagé.

N'oublions pas non plus le **facteur agricole**. Toujours parce qu'elles seront cantonnées autour des villages, les futures forêts communautaires s'installeront sur des zones où s'exprime et s'exprimera encore pour longtemps l'agriculture itinérante sur brûlis. Cette dernière prélève annuellement son quota de bois. Comment planifier un quelconque prélèvement basé sur des inventaires aujourd'hui exacts, demain rendus obsolètes par des arbres partis en fumée ?

Enfin, ne sous-estimons pas le **temps et le coût prohibitif des inventaires**. L'expérience a montré dans d'autres pays que pour réaliser ces derniers, les communautés villageoises s'endettent considérablement auprès d'exploitants peu scrupuleux qui les préfinancent. Elles sont ensuite pieds et poings liés face à cet exploitant. L'argument de la gratuité de l'intervention de l'administration pour ces inventaires est séduisant mais aujourd'hui encore peu vraisemblable : la plupart des services provinciaux ou départementaux ne disposent ni de la logistique ni des ressources humaines pour appuyer les nombreuses demandes qui se feront jour.

Dernier aspect et non des moindres, **l'appropriation villageoise**. Quel intérêt à produire des plans d'aménagement complexes truffés de mots incompréhensibles comme taux d'échantillonnage, isovolume, reconstitution, barème, si les villageois ne peuvent ensuite ni comprendre, ni utiliser le document et si ce dernier est appelé à dormir au fond d'une case ?

Rappelons que le fondement de la foresterie communautaire repose sur la mise à disposition légale d'une portion de la forêt pour que les communautés puissent en jouir librement afin de développer leur village et améliorer leur quotidien. Complexifier les outils de gestion, comme c'est le cas avec les inventaires, va rendre les communautés dépendantes d'opérateurs privés extérieurs qui n'hésiteront jamais à escroquer la communauté, transformant l'exploitation artisanale villageoise en un pillage organisé. Au-delà du fait de dévier le sens même de la foresterie communautaire, ceci entraînera des plaies profondes dans un domaine forestier rural déjà meurtri.

Il est donc primordial d'envisager **une nouvelle approche de la gestion forestière** dans le domaine rural fondée sur deux principes simples : d'une part l'affectation des terres au sein de la forêt communautaire par la communauté elle-même, avec des zones dédiées à l'agriculture, d'autres à l'exploitation du bois ou à la conservation. D'autre part des normes simples à mettre en œuvre. Proposer des prélèvements par quota annuel maximum en fonction des espèces semble une alternative plus réaliste, car tout le monde est capable de comprendre par exemple que l'on ne coupe qu'un pied sur trois de telle essence à tel diamètre.

Le service des inventaires multi-ressources de la Direction des Forêts Communautaires pourrait être sollicité pour proposer des **normes adaptées et spécifiques aux différentes écorégions du Gabon**. La densité et la diversité varient d'une région à l'autre, les essences présentes à Makokou n'étant par exemple pas celles retrouvées dans les forêts galeries des plateaux batékés. Créer ce référentiel (qui peut être généré également via l'inventaire national récemment planifié) permettrait d'obtenir des normes adaptées, et ainsi d'alléger les travaux d'inventaires dans les communautés. L'administration décentralisée ne serait pas pour autant mise à l'écart, elle conserverait un rôle de conseiller, d'accompagnateur du processus et de contrôleur.

Dans le cas où il serait impossible de déroger aux inventaires, il faudrait alors prévoir une méthodologie qui soit spécifique aux forêts communautaires, c'est-à-dire simple et compréhensible de tous. Le degré de technicité doit être en phase avec la réalité et les capacités des communautés rurales, afin de garantir le principal objectif de la foresterie communautaire : la gestion durable des massifs forestiers ruraux par et pour les villageois.



## Baromètre des forêts communautaires appuyées par le projet

Le baromètre des futures forêts communautaires du Gabon schématise l'état d'avancement des communautés villageoises désireuses d'entrer dans un processus de légalisation de leur forêt communautaire (FC). Ces indicateurs reprennent les étapes importantes de ce processus. Ils ne sont pas exhaustifs ; de nombreuses activités annexes sont également entreprises dans les villages.



### Communautés partenaires :

	dynamique communautaire	association villageoise	délimitation de la FC	plan simple de gestion	légalisation & utilisation
↗ Ebyeng-Edzua	●	●	●	●	○
↗ Massaha	●	●	●	○	○
↗ Nzé Vatican	●	●	●	○	○
↗ Ekorédo	●	○	●	○	○
↗ Hendjé	●	○	○	○	○
↗ Ebe-Messe-Mélane	●	●	●	●	○
↗ Menguengne	●	○	<i>pas de forêt communautaire envisagée à Menguengne</i>		
↗ La Scierie	○	●	●	●	○
↘ Zolendé	○	○	○	○	○
↘ Ebel Abanga	○	○	○	○	○

= évolution | 
 absence | 
 en cours | 
 effective | 
 à revoir, non valide

### Quelques chiffres clés :

Nombre de villages engagés dans la légalisation de leur forêt communautaire	<b>4</b>	Nombre de plants produits à ce jour	<b>5 495</b>	Nombre de villageois formés	<b>286</b>
Nombre de villages appuyés en agroforesterie	<b>12</b>	Nombre de formations techniques dispensées	<b>21</b>	Nombre de villageois touchés par le projet	<b>1 650</b>



Détail de l'inflorescence de *Myrianthus arboreus*

### Contacts :

Cellule de coordination régionale (Gabon-Cameroun)  
 Contacter Bède Lucius Moussavou - DACEFI-2, s/c WWF CARPO, Libreville  
 ([bmoussavou@wwfcarpo.org](mailto:bmoussavou@wwfcarpo.org))  
 Antennes techniques au Gabon  
 Contacter Quentin Meunier - DACEFI-2, s/c WWF CARPO, Libreville  
 ([meunierquentin@hotmail.com](mailto:meunierquentin@hotmail.com))  
 Equipe technique à Gembloux (Belgique)  
 Contacter Michèle Federspiel (Nature+ asbl) et Cédric Vermeulen  
 Université de Liège, Gembloux Agro-Bio Tech  
 ([m.federspiel@natureplus.be](mailto:m.federspiel@natureplus.be) et [cvermeulen@ulg.ac.be](mailto:cvermeulen@ulg.ac.be))

### Sites Internet :

DACEFI-2 : [wwf.panda.org/dacefi2](http://wwf.panda.org/dacefi2)  
 Faculté de Gembloux Agro-Bio Tech : [www.fsagx.ac.be/gf](http://www.fsagx.ac.be/gf)  
 asbl Nature + : [www.natureplus.be](http://www.natureplus.be)  
 WWF : [www.panda.org](http://www.panda.org)  
 Plateforme collaborative DACEFI-2 : <https://www.omnispace.fr/dacefi2/>

Auteurs de ce numéro : Meunier Q., Moubogou C., Vermeulen C., 2012.  
 Conception : Q. Meunier, Photographies : Q. Meunier et A. Angwe Allogho

